



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DPAF Orly - Nouvelles modalités de délivrance des demandes de titre de circulation «accompagné» et badge associé.

**Ce qui change : lieu de retrait hors horaire d'ouverture à l'accueil des
professionnels, à compter du 03 mai 2021, c'est à l'hôtel de police,
rue de Barcelone – 94396 Orly aéroport**



Rappels utiles :

Service aux heures d'ouverture à l'accueil des professionnels :
08h45 à 16h00 les jours de semaine – Bât 134 / 3 rue des transitaires – 94390 Orly

Service en dehors de ces horaires :
16h30 à 08h00 Commissariat de Police – rue de Barcelone – 94390 Orly

Les demandes de badge accompagné concernent la zone Passagers « P »

**Le badge Accomagné ne peut être délivré que pour une période de 6 jours maximum au cours des
trente derniers jours**

**La demande est faite par mail à la DPAFou déposée à l'accueil des professionnels ADP au plus tard
trois jours ouvrés avant le début de la mission**

Les cas d'urgence sont spécifiquement motivés

Par mail : à l'adresse dnpaf-orly-em-badges@interieur.gouv.fr

- 1 demande = 1 mail
- l'objet du mail comprend la date de délivrance souhaitée ainsi que le nom des personnes concernées (exemple: Demande de badge vert -25/05/21 – NOM1-NOM2-NOM3)
- Pour les étrangers, la copie de la carte de séjour et du passeport en cours de validité sont exigées lors de la demande : les documents originaux seront à présenter lors du retrait des TCA.
- Les mentions obligatoires sont renseignées :
 - x le numéro de téléphone (sur lequel peut être joint le correspondant sûreté)
 - x l'aérogare pour laquelle vous souhaitez prendre en compte le badge vert (Orly 1, 2, 3 ou 4)
 - x le motif de l'intervention
 - x l'heure de prise en compte du badge
- Il vous appartient de vérifier que le service a bien été destinataire de vos courriels par l'activation de l'accusé de réception